



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

PROGRAMMES DE RECHERCHE FEDERES (P.R.F)

APPEL A PROPOSITIONS 2016

Pour le financement des projets dans le domaine :

Lutte contre le terrorisme

*Le dossier de candidature doit être déposé en 3 exemplaires avec une copie numérique
(CD) auprès du Bureau d'Ordre Central du Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique*

Date limite de dépôt : le 15 Avril 2016

1- PRESENTATION ET OBJECTIFS

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique lance, au titre de l'année 2016, un appel à propositions pour le financement de Projets de Recherche Fédérés (P.R.F) portant sur le domaine suivant :

«Lutte contre le terrorisme»

Les PRFs sont des projets de recherche pluridisciplinaires réalisés par des réseaux d'excellence formés par des structures de recherche (Centres, Laboratoires ou Unités de recherche) avec la participation de partenaires socio-économiques en vue de mutualiser les connaissances et les ressources humaines et matérielles afin d'apporter des solutions à des problématiques de recherche en rapport avec les priorités nationales.

Toute proposition de projet doit fédérer un nombre de structures de recherche (centres, laboratoires, unités de recherche). Le projet, en outre, peut associer des **partenaires socio-économiques** publics ou privés, qu'il s'agisse d'entreprises, d'organismes spécialisés, d'associations, ou autres.

Tout projet doit aboutir à la conception et la réalisation des solutions pratiques au profit du milieu socio-économique. Son éligibilité est tributaire de sa pertinence scientifique, sa faisabilité (technologique et technique,..), la complémentarité, la synergie entre les différents intervenants dans le projet et son impact socio-économique.

Les PRFs sont créés pour une **durée maximale de 4 ans**.

2- THEMES DE RECHERCHE CONCERNES

Cet appel à propositions concerne les domaines de recherche suivants auxquels des thématiques prioritaires sont rattachées :

Domaine de recherche	Thématiques de recherche prioritaires
Sciences humaines et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Le discours intellectuel : le discours religieux extrémiste et l'alternative intellectuelle (الخطاب الفكري : الخطاب الديني المتطرف والبديل الفكري) - La formation d'organisations terroristes et les réseaux de propagande (بناء التنظيمات الإرهابية وشبكات الدعاية) - la Géographie et la sociologie du terrorisme (جغرافية وسوسيولوجيا الإرهاب) - L'impact du terrorisme sur l'économie et l'alternative économique (تأثير الإرهاب على الاقتصاد والبديل الاقتصادي)
Sciences et techniques de l'ingénieur	<ul style="list-style-type: none"> - Informatique et Sécurité informatique : Cryptage et décryptage, Sécurité informatique, Réseaux sociaux, messagerie, profiling, réseaux de confiance,... - Instrumentation et systèmes d'observation et de détection : Barrières électroniques, Surveillance électronique en milieu hostile, Drones - Données et traitement de l'information : WEBGIS, Webmapping, Observation de la Terre et Géolocalisation, Traitement d'image, reconnaissance, biométrie, signature, big data, web sémantique...

3- CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à propositions est ouvert à toutes les structures de recherche (Centres, laboratoires ou unités de recherche). Tout projet soumis doit remplir les conditions suivantes :

- comprendre **un centre de recherche** et au **moins trois (3) structures de recherche** (laboratoires ou unités de recherche) ;
- Répondre à l'un des thèmes de recherche concernés de l'appel à propositions ;

L'adhésion des **partenaires socio-économiques** publics ou privés au projet est **fortement recommandée**.

Les **responsables des équipes de recherche** et les **représentants des partenaires socio-économiques** du projet constitueront le **Comité de Pilotage**. Ce comité désignera un **Coordinateur du projet PRF** parmi les **chercheurs statutaires**. Le **Coordinateur du projet** doit soumissionner la proposition du projet et assurera, dans le cas d'acceptation de ladite proposition, le **pilotage et la réalisation du projet PRF**.

4- DUREE ET CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La **durée maximale** des projets **ne doit pas dépasser 4 ans**. Les projets seront évalués par le Comité National d'Evaluation des Activités de la Recherche Scientifique (CNEARS). Ils seront retenus sur la base des résultats de cette évaluation. La sélection tiendra compte, en particulier, des éléments suivants :

1. Conformité avec les thématiques proposées,
2. Pertinence scientifique et aspects appliqués des recherches proposées,
3. Pluridisciplinarité et complémentarité des équipes de recherche,
4. Retombées socio-économiques attendues et opportunités de mise en application et de transfert des résultats de recherche.

5- SOUTIEN FINANCIER APORTE AUX CONSORTIUMS

Les projets de recherche retenus recevront un financement annuel sur une durée maximale de 4 ans (une tranche par an). Ce financement servira principalement pour :

1. Acquérir des équipements scientifiques nécessaires ;
2. Couvrir les frais de fonctionnement ;
3. Couvrir les frais de réunions de coordination et de séminaires ;
4. Employer du personnel d'appui et étudiants.

La gestion financière et administrative des projets est assurée par un organisme public ayant un statut juridique permettant une souplesse de gestion. Le virement des tranches se fait dans le compte courant de cet organisme. Il est redevable, avec le coordinateur du projet, des rapports scientifiques et financiers des PRFs.

6- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il appartient aux chercheurs, notamment aux responsables des structures de recherche, de prendre toutes dispositions utiles afin d'assurer la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle issue de la réalisation des programmes et projets de recherche.

7- SUIVI ET EVALUATION DES CONSORTIUMS RETENUS

Tout projet retenu fera l'objet **d'un suivi à mi-parcours** par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le Comité National d'Evaluation des Activités de la Recherche Scientifique se chargera de **l'évaluation scientifique finale** des projets.

8- CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS :

Le coordinateur scientifique du projet assurera la rédaction de la **proposition du projet** conformément au formulaire de proposition téléchargeable sur les sites web du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : **www.mes.tn**.

Le formulaire, dûment rempli et signé, doit être envoyé ou déposé directement par le coordinateur scientifique en **3 exemplaires**, avec une **version numérique** sur **C.D** au :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
(Direction Générale de la Recherche Scientifique)
Avenue Ouled Haffouz - 1030 - Tunis

La **date limite de dépôt des dossiers** est fixée **au 15 avril 2016**, le **cachet du Bureau d'Ordre Central** du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique **fait foi**.

Toutes propositions, non formulées selon le modèle fourni ou parvenues hors délais, ne seront pas prises en considération.

9- CONTACT

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Direction Générale de la Recherche Scientifique
Direction des Programmes Nationaux de Recherche
Abid AMAIDI

Téléphone : 71 835 120

Courriel : abid.amaidi@mes.rnu.tn